

### Section 6.—Accidents du travail, mortels.

Depuis 1903, le ministère du Travail procède à la compilation de la statistique des accidents du travail ayant entraîné la mort, ces données étant obtenues des autorités gouvernementales, notamment de la Commission des chemins de fer du Canada et des commissions chargées d'appliquer les lois sur les accidents du travail, de certains gros employeurs et des journaux. Le tableau 4 nous donne le nombre de ces accidents signalés au ministère chaque année, de 1924 à 1928 inclusivement; il nous montre aussi le pourcentage de ces accidents dans les différents groupes d'industries. Les chiffres préliminaires donnent pour 1929 1,682 accidents industriels mortels.

#### 4.—Accidents du travail, mortels, par industries, 1924-1928.

Industries.	Nombre d'accidents.					Pourcentage du total.				
	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.
Agriculture.....	93	93	151	162	193	7.3	9.0	11.6	11.7	11.8
Chantiers de coupe de bois.....	215	139	126	164	166	16.9	13.3	9.7	11.6	10.2
Pêche et chasse.....	33	13	71	125	43	2.6	1.2	5.5	8.8	2.6
Mines, usines d'affinage et carrières.....	170	166	154	168	250	13.2	15.9	11.8	11.9	15.3
Manufactures.....	164	161	184	153	192	12.7	15.4	14.1	10.8	11.8
Construction.....	198	130	159	189	246	15.5	12.4	12.2	13.4	15.1
Transports et utilités publiques.....	312	257	351	322	381	24.3	24.6	26.9	22.8	23.3
Commerce.....	13	11	26	27	62	1.0	1.1	2.0	1.9	3.8
Service.....	27	21	68	104	99	2.1	2.0	5.2	7.3	6.1
Diverses.....	56	53	13	1	1	4.4	5.1	1.0	0.1	0.1
<b>Toutes industries.....</b>	<b>1,281</b>	<b>1,044</b>	<b>1,303</b>	<b>1,415</b>	<b>1,633</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

**Les accidents mortels par cause.**—Il ressort d'un classement des accidents selon la cause que le nombre le plus élevé d'accidents (502) sont dus à "des trains, véhicules, etc., en mouvement." A cette catégorie appartiennent tous les accidents dus aux wagons de chemin de fer et aux locomotives, les wagonnets de mine et de carrière compris, aux automobiles et aux véhicules à moteur et traînés par des chevaux, aux machines en marche tant celles mues par une force mécanique quelconque que celles traînées par des chevaux, aux navires et aux aéroplanes. Le plus grand nombre d'accidents de cette catégorie, soit 126, dont 82 dans les chemins de fer à vapeur, se rattachent à des personnes frappées, écrasées ou broyées par ou entre des wagons et des locomotives; l'eau a été la cause de 99 accidents, dont 25 dans la pêche et le trappage et 37 dans le transport par eau; les déraillements et les collisions ont causé 67 accidents, 35 desquels dans les chemins de fer à vapeur; les chutes à bas de wagons et de locomotives ont causé 14 accidents, dont 11 dans les chemins de fer à vapeur; 19 accidents sont dus à des wagonnets de mine et de carrière; les automobiles et autres véhicules et instruments à moteur ont causé 91 accidents, tandis que les voitures et instruments traînés par des chevaux en ont causé 76 (les accidents causés par des animaux figurent ailleurs); et les aéroplanes ont causé 10 accidents mortels.

La catégorie qui suit en importance est celle des accidents dus à une chute. Le nombre de ces chutes mortelles a été de 287 réparties comme suit: 103 au fond de fosses et de puits, à l'eau, etc. (parmi lesquelles on compte quelques noyades), 99 à bas d'élévations, 17 à bas d'échelles, 9 à fond de cale de navires, 10 au niveau du sol, 19 à bas de charges, etc., 14 à bas d'échafaudage qui manquèrent, 4 sur des objets tranchants, 6 à bas d'escaliers et de côtes et de 6 au fond de réservoirs, cuves, fours, etc.